

ATTESTATION DE NON-DANGÉROSITÉ

Je soussigné, Pierre-Marin CALEMARD, Directeur général, représentant de la société KONTIKI, certifie par la présente que les produits listés ci-dessous :

- DID10044 – Crayon à papier Diddl – 3519570301464
- DID30005 - Gourde en acier inoxydable Diddl – 3519570301556
- DID10045 - Stylo effaçable 2D Diddl – 3519570301471
- DID10003 - Stylo effaçable 2D Diddl - 3519570300405

ne sont pas classés comme dangereux au sens du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ne sont pas soumis à l'obligation de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Ces produits :

- Ne contiennent pas de substances classées comme CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).
- Ne contiennent pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605 à des concentrations $\geq 0,1$ %.
- Ne libèrent pas de composés dangereux dans les conditions normales d'utilisation ou de cuisson recommandées par le fabricant.
- Sont conformes aux normes européennes en vigueur et ne présentent pas de danger dans les conditions normales d'utilisation.

Cette attestation est établie pour répondre aux exigences de conformité demandées par nos partenaires et clients, notamment dans le cadre de la collecte réglementaire des FDS.

Fait à DOMMARTIN, le 09 Juillet 2026.

Signature :

Pierre-Marin CALEMARD
Directeur général

KONTIKI

Parc des Grandes Terres

1305 Route de Lozanne

69380 DOMMARTIN

KONTIKI
PARC DES GRANDES TERRES
1305 ROUTE DE LOZANNE
69380 DOMMARTIN
SIREN 395 009 145 00057
04 78 35 15 40

